

Asset Management

Tableau comparatif des éléments modifiés

AVANT	APRES
Part C et D 2.392% TTC Taux maximum Part I 1.196% TTC Taux maximum	Part C et D 2.30% TTC Taux maximum Part I 0.90% TTC Taux maximum
Part F, H, R, E 2.50% TTC Taux maximum	Part F, H, R, E 2.30% TTC Taux maximum
Néant	15% maximum de la surperformance au-delà de l'indice de référence (MSCI EMU Net Total Return, dividendes nets réinvestis).
Part (F):La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la fondation « Fondation pour la petite Enfance » 35% des frais de gestion financière et des frais administratifs externes qu'elle perçoit. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don ou d'un parrainage.	Part (F):La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la fondation « Fondation pour la petite Enfance » 35% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion auquel s'ajoutera 5% de la commission de surperformance que pourrait percevoir la société de gestion pour l'exercice. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don ou d'un parrainage.
Part (H):La Société de Gestion s'engage à verser annuellement au fonds de dotation «Hand in Hand pour Haiti » 35% des frais de gestion financière et des frais administratifs externes qu'elle perçoit. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don ou d'un parrainage. MAM HUMAN VALUES	Part (H):La Société de Gestion s'engage à verser annuellement au fonds de dotation «Hand in Hand pour Haiti » 35% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion auquel s'ajoutera 5% de la commission de surperformance que pourrait percevoir la société de gestion pour l'exercice. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don ou d'un parrainage.
	Part C et D 2.392% TTC Taux maximum Part I 1.196% TTC Taux maximum Part F, H, R, E 2.50% TTC Taux maximum Néant Part (F):La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la fondation « Fondation pour la petite Enfance » 35% des frais de gestion financière et des frais administratifs externes qu'elle perçoit. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don ou d'un parrainage. Part (H):La Société de Gestion s'engage à verser annuellement au fonds de dotation «Hand in Hand pour Haiti » 35% des frais de gestion financière et des frais administratifs externes qu'elle perçoit. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don ou d'un parrainage.

Part (R):La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la fondation « Gustave Roussy » 35% des frais de gestion financière et des frais administratifs externes qu'elle perçoit. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don ou d'un parrainage.

Part (R):La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la fondation « Gustave Roussy » 35% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de société de gestion auguel s'ajoutera 5% de la commission de surperformance que pourrait percevoir la société de gestion pour l'exercice. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don ou d'un parrainage.

Part (E):La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à « Fondation de France – Epic Foundation » 35% des frais de gestion financière et des frais administratifs externes qu'elle perçoit. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don ou d'un parrainage.

Part (E):La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à « Fondation de France – Epic Foundation » 35% des frais de aestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion auguel s'ajoutera 5% de la commission de pourrait surperformance que percevoir la société de gestion pour l'exercice. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don ou d'un parrainage.